

PROVINCE DE QUÉBEC



AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par greffière-trésorière, que lors d'une séance régulière tenue le lundi 8 décembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement n° 231-1225** intitulé : « **Règlement sur les compteurs d'eau** ».

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 10^e jour de décembre 2025.

Julie Roberge
Greffière-trésorière